

CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2023

Liste des délibérations

Date de la convocation : 07 avril 2023

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	10
Pouvoirs	2

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze avril, à vingt-heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire

Présents : T Michal – V Gelas - F Imbert – N Feltrin – JM Gimaret - C Feltrin - B Sainclair – F Serrurier – S Tricaud - M Chaube

Excusés : C Beguet – B Doucet-Bon (pouvoir à B Sainclair) - P Brunel – L Wynarczyk (pouvoir à V Gelas) – B Monel

Absent :

Quorum : 10/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Vincent GELAS est désigné secrétaire de séance.

oooooOOOooooo

En application de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal doit être affichée et publiée sur le site Internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

oooooOOOooooo

Délibération n° 2023/04/01 – Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 – **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2023/04/02 – Fixation du taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023 – **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2023/04/03 – Adoption du budget 2023 de la commune – **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2023/04/04 – Affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget annexe « Locaux commerciaux » - **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2023/04/05 – Adoption du budget annexe « Locaux commerciaux » de l'année 2023 – **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2023/04/06 – Subventions 2023 – **Approuvé à l'unanimité.**

Le Maire,
Thierry MICHAL

